

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Mars 2002
N° 5

L'UIP soutient le dialogue israélo-palestinien

Comme le ministre des Affaires étrangères israélien, Shimon Peres, l'Union interparlementaire (UIP) l'affirme : il existe « une lueur d'espoir » dans les négociations entre Israéliens et Palestiniens. Depuis le début de l'année, les réunions entre dirigeants des deux camps se multiplient. Après un premier contact, en Suède, entre Shimon Peres et le Président du Conseil législatif palestinien (CLP), Ahmed Qorei « Abou Ala », une réunion entre le

Président du CLP et le Président de la Knesset, Avraham Burg, a eu lieu, le 23 janvier, à Paris, sous l'égide du Président de l'Assemblée nationale française, M. Raymond Forni.

Cette amorce de dialogue, saluée par l'organisation mondiale des parlements, prouve que le pire peut encore être évité, malgré la violence qui menace à tout moment de se transformer en guerre totale entre les deux peuples. Une lettre du Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, a été remise par le Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, le député français Yves Tavernier, aux Présidents de la Knesset et du CLP, les invitant à continuer leurs pourparlers à Marrakech.

« J'y serai », a affirmé Avraham Burg. Compte tenu de la situation explosive qui prévaut sur le terrain, Ahmed Qorei « Abou Ala » a répondu : « Nous verrons », laissant entendre qu'une délégation palestinienne assistera à la 107^{ème} Conférence interparlementaire. Car, a-t-il souligné, « les parlementaires jouent un rôle très important. Ils sont élus par les peuples, des deux côtés. Ils représentent le désir de paix des deux peuples. Il faut créer une sorte de coalition qui soutienne vraiment le processus de paix pour faire en sorte qu'il ne s'effondre pas ». A la question de savoir si lui et M. Burg peuvent convaincre leurs dirigeants gouvernementaux de reprendre les négociations de paix, le Président du PLC n'a pas le moindre doute : « De notre côté nous en sommes convaincus. Nous sommes prêts. La balle est maintenant dans le camp de M. Sharon ».



De gauche à droite : M. Yves Tavernier (Député, France), Président du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, M. Avraham Burg, Président de la Knesset, M. Ahmed Qorei « Abou Ala », Président du Conseil législatif palestinien et M. Raymond Forni, Président de l'Assemblée nationale française.

© IPU/L. Bailin

Le Président de la Knesset partage ce point de vue. « Nous devons reprendre les pourparlers de paix officiels entre les deux peuples, comme nous le faisons ici, et comme nous devrions le faire à Ramallah prochainement. Nous devons aussi faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ramener nos deux dirigeants à la table des négociations. Je ferai de mon mieux pour y parvenir », a insisté Avraham Burg.

L'engagement de MM. Burg et Qorei démontre que les parlementaires sont devenus des acteurs incontournables pour débloquer l'impasse politique au Moyen-Orient. Le 10 décembre dernier, certains de leurs collègues israéliens et palestiniens s'étaient réunis au barrage de Qalandia, ouvrant ainsi la voie à une relance du dialogue israélo-palestinien.

Le soutien des représentants de tous les peuples à cette reprise de contact est indispensable.

L'Union interparlementaire et le Président de l'Assemblée nationale française en sont convaincus. Lorsque nous avons demandé à M. Forni quel pouvait être le coup de pouce décisif des législateurs à la construction de la paix au Moyen-Orient, sa réponse a été catégorique : « Rapprocher les mains. C'est ce que nous avons fait ». C'est également ce que le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP souhaite faire à Marrakech.

Sommaire

L'UIP au Forum économique mondial.....	4
L'UIP et le BIT lancent un Guide à l'usage des parlementaires.....	6
Les femmes en politique.....	8
Une page d'histoire.....	9
Evolution parlementaire.....	10
Séminaire au Rwanda sur le parlement gardien des droits de l'homme.....	12

Entretien avec le député français Yves Tavernier, Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP

« Les parlementaires israéliens et palestiniens doivent se parler et pouvoir dans la mesure du possible, avoir la capacité à influencer leurs parlements, et à travers eux, leurs exécutifs »

Q : Vous avez remis une lettre du Secrétaire général de l'UIP aux Présidents de la Knesset et du Conseil législatif palestinien les invitant à poursuivre le dialogue à Marrakech. Qu'en attendez-vous ?

Y.T. : Cette invitation est la suite logique des rencontres que nous avons eues avec le Président de la Knesset et du Conseil législatif palestinien, en juin dernier, lorsque nous nous sommes rendus sur le terrain pour rencontrer les uns et les autres et examiner la situation de près. L'une des conclusions de notre mission était l'invitation faite aux deux Présidents d'assemblées de se rencontrer, car nous pensions à l'époque que la diplomatie parlementaire devait agir à un moment où l'on assistait à un blocage total des relations entre Etats. Ce qui était vrai au mois de juin l'est, hélas, encore plus aujourd'hui, où la situation s'est constamment dégradée et où l'état de guerre qui prévaut ne dégage aucune perspective politique. Nous nous réjouissons tous que l'Assemblée nationale française ait permis la première rencontre officielle entre les représentants des deux parlements. Cela rejoint tout à fait le point de vue de l'Union interparlementaire et nous espérons que le dialogue direct qui va s'instaurer au cours du débat organisé par *Le Monde diplomatique* ouvrira la voie à un début d'ouverture politique. Pour se parler, il faut se respecter.

Q : Que demandez-vous à MM. Burg et Qorei « Abou Ala » ?

Y.T. : Qu'ils se parlent et qu'ils puissent, dans la mesure du possible, avoir capacité à influencer leurs parlements, et à travers eux leurs exécutifs. M. Burg, Président de la Knesset, appartient à la majorité qui gouverne Israël, il est membre du Parti travailliste, partie prenante de la majorité dirigée par M. Sharon. Il y a certainement des nuances au sein de cette majorité et l'on peut attendre du Président de la Knesset qu'il use de tout son pouvoir pour aider à l'émergence de choix politiques. Je trouve très positif que les Présidents aient accepté de se rencontrer, officiellement, dans le climat actuel. J'imagine que si M. Qorei est ici c'est parce que les autorités israéliennes ont donné leur accord. Dans

cette nuit noire que nous vivons au Proche-Orient la moindre lueur est importante. Il faut s'y accrocher, car la solution ne peut venir que des Israéliens et des Palestiniens. J'ajoute que le rôle des Américains est considérable. Il l'a été dans les perspectives de paix, avec les efforts du Président Clinton, il l'est aujourd'hui, dans l'absence de perspectives. Il faut que les Américains prennent conscience que si les événements du 11 septembre impliquent une solidarité internationale, le Proche-Orient implique aussi une solidarité internationale. L'Europe doit également jouer un rôle dans ce dossier. Sur le plan politique, l'Europe est un colosse aux pieds d'argile. Elle apporte des financements considérables et, globalement, elle représente une très grande puissance. Or, s'agissant du Proche-Orient, elle est prisonnière de contradictions, de sensibilités différentes, qui s'expliquent en grande partie par l'Histoire et par la Shoah. Ce qui fait que certains Etats ressentent une culpabilité qui les empêche de prendre des initiatives.

Q : Compte tenu de la situation sur le terrain, les parlementaires peuvent-ils vraiment contribuer à l'instauration de la paix ?

Y.T. : Notre rôle, est, si je peux employer cette métaphore, d'aider la mayonnaise à prendre. Avec les Américains bien sûr. Lors de la 106^{ème} Conférence de Ouagadougou, l'Union interparlementaire a réussi à voter une résolution unanime, ce qui était loin d'être évident vu les circonstances et le climat qui règne dans la région. C'est sur cette base que nous continuons notre travail et que nous avons adressé une invitation aux Présidents de la Knesset et du Conseil législatif palestinien. J'ajoute que la Conférence de Marrakech peut être très symbolique, car le Maroc joue un rôle très particulier. C'est un des premiers pays arabe et musulman qui soit non seulement solidaire des Palestiniens, mais qui a également été un des premiers pays à reconnaître Israël et à avoir une politique très ouverte. Au Maroc, la coexistence entre les différentes communautés, au cours de l'Histoire et jusqu'à nos jours, s'est toujours bien passée. ■

Editorial

Les enjeux de la 107^{ème} Conférence de Marrakech : soutenir le dialogue entre les peuples et combattre le terrorisme

La 107^{ème} Conférence interparlementaire, organisée à l'invitation du Parlement marocain, est une occasion pour les parlementaires du monde entier de réitérer leur engagement à la lutte contre toutes les formes de terrorisme. Le nombre de demandes d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur ce sujet l'attestent.

Consciente que le terrorisme et la lutte contre le terrorisme sont des questions sensibles qui préoccupent de nombreux pays et qui ont des répercussions à l'échelle planétaire, la Conférence de Marrakech cherchera à renforcer la cohésion démontrée par les parlements membres de l'UIP lors de la 106^{ème} Conférence interparlementaire, qui s'est tenue à Ouagadougou l'année dernière, au moment des événements tragiques du 11 septembre.

La 107^{ème} conférence, qui sera ouverte par le Roi Mohamed VI, promet d'ores et déjà de battre tous les records de participation. Les parlementaires, venus de toutes les latitudes et tous les horizons politiques, présents dans la plus envoûtante des villes impériales, débattront également du rôle des parlements dans les politiques publiques à l'ère de la mondialisation et de l'appui parlementaire au Protocole de Kyoto.

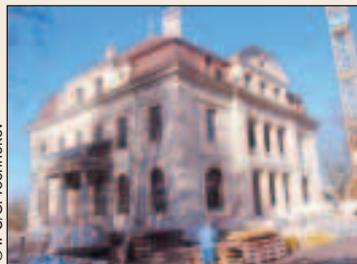
Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, présidé par le député français Yves Tavernier, qui se réunit également à Marrakech, tentera de favoriser la poursuite du dialogue entre Israéliens et Palestiniens, suite à la rencontre qui a eu lieu à l'Assemblée nationale française, le 23 janvier dernier, entre les Présidents de la Knesset, Avraham Burg, et du Conseil législatif Palestinien (CLP), Ahmed Qoreï « Abou Ala », sous l'égide du Président de l'Assemblée nationale française, Raymond Forni.

En levant leurs mains jointes pour saluer leurs pairs français, les Présidents de la Knesset, Avraham Burg, et du Conseil législatif palestinien, Ahmed Qoreï « Abou Ala », n'ont pas seulement prouvé que la paix était toujours possible entre Israéliens et Palestiniens, ils ont également démontré que la diplomatie parlementaire (voir p. 11) était l'ultime espoir de dialogue lorsque les dirigeants gouvernementaux ne se parlent plus.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, le Groupe des facilitateurs de Chypre et les représentants des parties au processus de la CSCM (Conférence sur la Sécurité et la coopération en Méditerranée) se réuniront également dans le cadre de la 107^{ème} Conférence de Marrakech. Sans oublier les élus des peuples qui participeront, en lever de rideau, à la Réunion des femmes parlementaires. ■

L.B.

Les membres du Comité exécutif de l'UIP visitent le nouveau Siègle



© IPU/S. Technokov



© IPU/S. Technokov

Lors de leur 236^{ème} session, qui a eu lieu à Genève en janvier dernier, les membres du Comité exécutif de l'Union interparlementaire ont constaté l'état d'avancement des travaux de rénovation de la villa Gardiol, qui deviendra le nouveau Siègle de l'UIP.

Le Comité exécutif de l'UIP a tenu une session extraordinaire à Genève les 21 et 22 janvier. Son but, en se réunissant en début d'année, était double : faire le point sur les diverses observations formulées lors du débat du Conseil au Burkina Faso sur la réforme de l'UIP et discuter des démarches effectuées le mois précédent pour obtenir le statut d'observateur auprès de l'ONU à New York.

Sur la question de la réforme, le Comité a pris le temps d'examiner de près le compte rendu de la séance spéciale du Conseil à Ouagadougou et a conclu que, si certaines des suggestions faites devaient absolument être incorporées dans le corps des réformes, il fallait néanmoins conserver le projet de base établi en 2001. En d'autres termes, s'agissant des réunions de l'UIP, il convenait de maintenir le système de deux sessions annuelles, dont l'une revêtirait la forme d'une assemblée plénière de cinq jours avec des débats parallèles en commission, et l'autre d'une session plus courte, qui durerait trois jours et comporterait des tables rondes et des travaux de commissions. Le Comité exécutif présentera ses propositions au Conseil à Marrakech.

La question de la demande du statut d'observateur auprès de l'ONU a été longuement débattue aussi. La démarche a finalement échoué à la dernière minute et le Comité exécutif a tenu à étudier les raisons de cette déconvenue et à prendre les mesures voulues pour faire aboutir ce dossier lorsque l'Assemblée générale reviendra sur cette question au second semestre de 2002.

Le Comité s'est également penché sur le vaste programme d'activités programmées ou envisagées avec nombre d'institutions, programmes et autres organes des Nations Unies. ■

L'UIP au Forum économique mondial

Le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, a été invité par le Forum économique mondial à la *Rencontre informelle des décideurs de l'économie mondiale (IGWEL)*, réunion de chefs d'Etat et de gouvernement, de ministres et dirigeants d'organisations internationales et régionales, qui s'est tenue durant le Forum économique mondial, qui a eu lieu cette année à New York.

Extraits de l'intervention du Secrétaire général sur la gouvernance économique mondiale et la démocratie

La réunion du Forum économique mondial de cette année a été axée sur le grave déficit démocratique du mode de fonctionnement de la gouvernance économique mondiale. Les précédents forums se sont attaqués à ce problème et la réunion de cette année à New York n'a pas fait exception à la règle, mais les manifestations fréquentes de protestation souvent violentes dans les rues de Gênes, Göteborg et d'autres villes hôtes de grands sommets intergouvernementaux ont relancé le débat.

Un vaste éventail d'activités économiques - investissements, commerce et flux de capitaux transfrontières - tissent des liens toujours plus étroits entre les nations. Mais les populations se rendent compte de plus en plus qu'elles ne sont pas consultées lors de la prise de décisions sur les questions économiques ayant une incidence directe sur elles, que les activités qui en découlent ne se traduisent pas par une amélioration de leur niveau de vie et que la coopération internationale et le processus multilatéral de prise de décisions menacent paradoxalement plus que jamais leurs intérêts.

La mondialisation et la prédominance des facteurs économiques dans le développement des nations font qu'il est impératif de renforcer les processus politiques et le lien entre les citoyens et leurs représentants. Il est également crucial de renforcer le rôle des parlements et des parlementaires dans la coopération internationale. L'Union interparlementaire (UIP) est donc heureuse d'avoir été conviée au Forum de « Davos » de cette année aux fins d'instaurer un dialogue sur le rôle des parlements eu égard à la gouvernance économique mondiale.

Le Parlement se compose d'hommes et de femmes élus par le peuple pour le représenter et exprimer ses aspirations. C'est l'organe de l'Etat qui permet à la société, dans toute sa diversité, de participer au large

processus politique et à la conception d'une politique d'intérêt général. Le Parlement incarne la souveraineté du peuple et peut, en toute légitimité, contribuer à traduire la volonté de l'Etat à l'échelle internationale.

Au niveau national, le Parlement doit contribuer plus activement à la mise en place d'un cadre de régulation des activités économiques. De par ses fonctions législative et de contrôle, le Parlement doit veiller à l'adoption de lois reflétant les besoins des populations et contrôler l'exécution, par le gouvernement, des politiques arrêtées.

Grâce à leur interaction permanente avec les citoyens - leurs électeurs - les parlementaires sont bien placés pour cerner les préoccupations et appréhensions du public et peuvent donner une dimension sociale, tant attendue, au processus de prise de décisions. Par ailleurs, le Parlement dispose de mécanismes institutionnels, tels que les auditions, au moyen desquels les acteurs de la société civile peuvent apporter leur contribution au débat.

Le Parlement peut jouer aussi un rôle particulièrement important eu égard à l'activité des structures intergouvernementales multilatérales. Un pas a déjà été fait dans ce sens avec la coopération grandissante entre le système des Nations Unies et les parlements nationaux, par le canal de l'Union interparlementaire, et au niveau de l'Organisation mondiale du commerce par le truchement de la première réunion parlementaire mondiale sur le commerce international organisée par l'UIP l'année dernière à Genève. L'UIP se propose d'agir de même à l'égard des institutions de Bretton Woods afin que les représentants élus du peuple, tant des pays créanciers que des pays bénéficiaires, puissent avoir un droit de regard sur les politiques des grandes institutions financières.

Des progrès ont déjà été accomplis dans maints pays, mais il reste beaucoup à faire. Pour que cet effort soit couronné de succès, il faudra, par ailleurs, renforcer de façon notable l'institution parlementaire et la doter des moyens nécessaires pour exercer ses fonctions législative et de contrôle. ■

Dixit : Vous avez dit diplomatie parlementaire ?

«La diplomatie parlementaire répond surtout à une nécessité démocratique nouvelle. Elle porte la voix des peuples dans un monde qui s'unifie».*

M. Raymond Forni, Président de l'Assemblée nationale française

«Le monde d'aujourd'hui semble désorienté, incapable de trouver la bonne direction. La communauté des nations aborde le nouveau millénaire sans avoir une vision précise de son avenir, sans même de vision du tout. En une telle période d'incertitude, l'humanité a, plus que jamais peut-être, cruellement besoin de dialogue et de coopération. Dans ces circonstances, notre rôle devrait être essentiellement de renforcer la coopération et la diplomatie interparlementaire afin d'éliminer les causes de conflits internationaux».**

M. Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte et ancien Président du Conseil de l'UIP

«La diplomatie parlementaire est l'instrument à travers lequel les parlements développent

leurs relations, intègrent leurs connaissances, construisent de nouveaux modèles de fonctionnement et de procédure, contribuent à l'élaboration des politiques générales de l'Etat, participent à la démocratisation de la mondialisation et s'engagent à veiller au respect des droits de l'homme».***

M. Luciano Violante, Membre du Parlement italien et ancien Président de la Chambre des Députés

«La diplomatie parlementaire se trouve aujourd'hui devant deux défis, d'ailleurs liés : la structure du nouvel ordre mondial et la sauvegarde de la paix, préoccupation majeure et constante».***

M. Miguel Angel Martínez (Espagne), député au Parlement européen et ancien Président du Conseil de l'UIP.

* *La diplomatie parlementaire*. Les Actes, L'Espace Librairie du Sénat, 2001.

** *Diplomatie parlementaire - Pour la démocratie et la coopération parlementaire*, 1997.

*** *Política exterior*, vol. XIII, 1999.

Brève

Appel des femmes parlementaires de la Communauté des Etats indépendants à l'adresse des autorités gouvernementales

Les femmes parlementaires des pays membres de l'Union des Etats indépendants ont lancé un appel aux dirigeants, gouvernements et parlements pour assurer, aux femmes et aux hommes, un accès égal à tous les niveaux du processus de prise de décision. Elles encouragent également la nomination, aux organes du pouvoir exécutif, d'un nombre accru de femmes, y compris par le canal des partis politiques, en leur assurant une participation égale aux élections au parlement et à d'autres organes législatifs afin qu'elles soient mieux à même de participer au développement et à l'exécution des politiques d'intérêt général.

In Memoriam

Au cours des derniers mois, trois éminentes personnalités, M. Humayun Rasheed Choudhury, Président du Parlement du Bangladesh, M. Jagernath Lachmon, Président de l'Assemblée nationale du Suriname et M. Lhamsuren Enebish, Président du Parlement de la Mongolie, sont décédées. La Présidente du Conseil et le Secrétaire général de l'UIP ont adressé leurs condoléances à leurs Parlements respectifs.

L'UIP et l'OIT lancent un Guide à l'usage des parlementaires

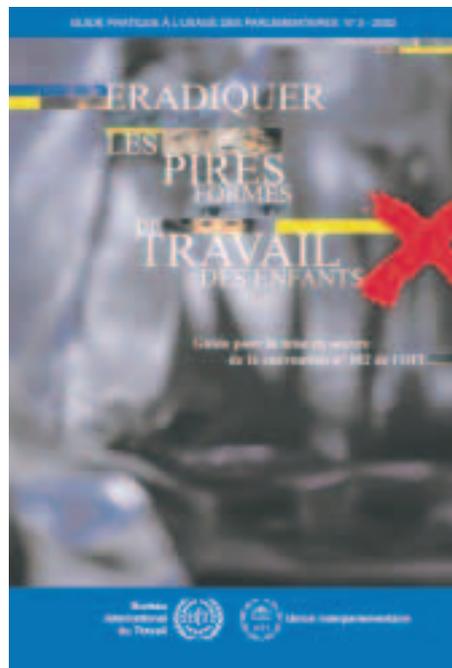
COMMENT COMBATTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS ?

Le travail des enfants est une question grave qui préoccupe les parlementaires du monde entier. Dans le cadre de la 107^{ème} Conférence interparlementaire à Marrakech, l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement marocain organisent une table ronde sur les pires formes de travail des enfants, en présence notamment de S.A.R. la Princesse Lalla Meriem. Consciente que le rôle des législateurs est fondamental pour combattre ce problème, l'UIP et l'Organisation internationale du Travail (OIT) lancent à cette occasion un *Guide à l'usage des parlementaires*.

«Ce manuel tente de montrer la façon dont une action concertée et déterminée réunissant dans un même élan divers ministères et acteurs de la société, dont les parlementaires, peut favoriser l'élimination des pires formes de travail des enfants. Des dizaines de millions de gosses sont engagés dans des formes intolérables de travail qui les privent d'enfance et portent atteinte à leur santé et parfois même à leur vie. La Convention N° 182 de l'OIT expose au grand jour le calvaire des plus jeunes et elle se fixe comme objectif d'éradiquer les pires formes de travail des enfants», estime le Directeur général de l'OIT, le Chilien Juan Somavía.

«Les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans la réalisation de cet objectif. En tant que législateurs, ils peuvent encourager la ratification de la Convention N° 182, mais également élaborer des politiques, adopter les législations nationales requises, voter les budgets nécessaires et surveiller l'action des pouvoirs publics. L'OIT et l'UIP s'engagent à mettre un terme aux formes intolérables du travail des plus jeunes. C'est le moins que nous puissions faire pour les enfants qui ont déjà gâché leur avenir et ceux qui risquent de le compromettre si nous n'agissons pas rapidement», affirme le Secrétaire général de l'UIP.

Trois parlementaires analysent l'importance de ce guide et les moyens dont disposent les élus des peuples pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, compte tenu de la dimension socio-économique qu'implique ce problème.



Mme Najma Heptulla
Présidente du Conseil de l'UIP et
Vice-Présidente de la Chambre haute de l'Inde

Dans certains pays, les enfants doivent travailler pour manger, et plus particulièrement dans les pays en développement, notamment ceux qui ont été colonisés. Ces pays ont un retard considérable au niveau du développement. Aucun parent ne souhaite que son enfant ne puisse pas aller à l'école ou qu'il soit obligé d'effectuer des travaux dangereux. En Inde, par exemple, nous avons une loi très sévère qui protège les enfants, afin qu'ils ne travaillent pas dans des secteurs dangereux. Les parlementaires devraient savoir ce qu'il faut faire et ce qui ne doit pas être fait. Ils doivent œuvrer à l'adoption, par leur parlement, de lois qui vont dans ce sens et faire en sorte qu'elles soient respectées. Les parlementaires devraient également favoriser la création d'un fonds pour l'éducation, la santé et le développement des enfants, dans les pays les moins avancés. Il devrait également y avoir une loi punissant ceux qui commettent des abus contre les enfants, et pas seulement en temps de guerre, mais également dans certains pays industrialisés, où il arrive que des enfants soient victimes d'abus sexuels. Voilà les domaines où nous devrions agir.

Mme Badia Skali
Membre de la Chambre des Représentants du Maroc
Présidente de la Réunion des femmes parlementaires de la
107^{ème} Conférence interparlementaire

Ce guide est une initiative des plus louables de la part de l'UIP, car le travail des enfants est une question essentielle, particulièrement pour les pays en développement. L'UIP s'intéresse aux droits de l'homme, à la démocratie, au développement durable et à l'avenir de nos sociétés. Or pour construire l'avenir, la question de l'éducation des enfants est vitale. Le travail des enfants est un fléau dans de nombreux pays. Il s'explique en partie par le niveau de développement et par la pauvreté, mais les pires formes de travail des enfants sont intolérables en ce début de millénaire. Je pense notamment à l'exploitation sexuelle dans les réseaux de prostitution et à l'utilisation des enfants dans les conflits armés. En tant que parlementaires, nous devons agir avec force vis-à-vis des gouvernements pour que les politiques sociales puissent permettre de généraliser l'éducation, en la rendant obligatoire et en mettant à la disposition des enfants des moyens d'accès à la scolarité. Nous devons aussi aider les familles les plus pauvres, pour que les enfants, et notamment les fillettes puissent avoir accès à l'éducation. La réglementation du travail dans les pays qui souffrent de ce phénomène doit être respectée. Les lois interdisent le travail des enfants à partir d'un certain âge, mais, lorsque les mesures d'accompagnement seront en place, et que tout sera fait pour que ces lois soient respectées, il faudra également imposer aux familles de respecter leurs obligations vis-à-vis de leurs enfants.

M. Raul Lema, Membre du Sénat bolivien

Il est très important de sensibiliser l'opinion publique de nos pays et l'opinion publique mondiale à ce grave problème. Dans la plupart de nos pays du tiers-monde, le contrôle du travail des enfants est inadéquat. Nous ne devons pas seulement en prendre conscience, mais légiférer pour éviter les abus. Si l'on ne prend pas des mesures concrètes pour contrôler ce problème, nous allons voir se développer une jeunesse qui souffre de nombreux traumatismes, comme on a pu le constater dans plusieurs pays. Le guide à l'usage des parlementaires est très important et nous ne devons pas ménager nos efforts pour aider les enfants et les jeunes qui représentent l'avenir de nos pays et donc du monde entier.

En Bolivie, nous avons voté une loi qui permet d'assurer un traitement adéquat aux enfants, non seulement au sein de leur foyer, mais également à l'école, et dans leur vie quotidienne. Cette loi interdit les activités qui nuisent au développement et à la santé des enfants. Les lois qui sont votées dans chaque pays doivent être mises en oeuvre par l'ensemble de la population : les parents, les éducateurs et ceux qui utilisent les enfants pour des travaux que je qualifierais de forcés, à cause de la pauvreté.

LU DANS LA PRESSE

Le Comité des droits de l'homme de l'UIP préoccupé par la détérioration de la situation en Colombie

Le Comité des droits de l'homme de l'Union interparlementaire (UIP) se dit préoccupé par la détérioration de la situation en Colombie et par les assassinats de parlementaires restés impunis, ainsi que par l'enlèvement prolongé d'un député du Parti libéral toujours aux mains des FARC, a déclaré à EFE, Juan Pablo Letelier, vice-président du Parti socialiste chilien, qui a été réélu Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP...S'agissant de l'Amérique latine, Letelier a déploré « la détérioration du fonctionnement de l'Etat » en Colombie, où plusieurs parlementaires ont été assassinés et où le degré d'impunité de ces délits est « alarmant ».

Letelier a critiqué le fait que les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie qui négocient la paix avec le gouvernement de Bogota, n'aient pas fait un geste de bonne volonté pour libérer le député Oscar Lizcano qu'elles détiennent depuis le 5 août 2000. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP enverra prochainement une mission dans ce pays andin pour examiner neuf cas de parlementaires, qui

incluent six assassinats - dont « cinq en toute impunité » - de députés non éclaircis.

EFE (Agence de presse espagnole) - 17 janvier 2002

[L'UIP] espère obtenir la libération d'un parlementaire colombien

L'Union interparlementaire, qui a obtenu, l'année dernière, la libération de deux éminents [citoyens] Tchèques emprisonnés à Cuba, a exprimé jeudi l'espoir de négocier la libération du parlementaire colombien enlevé il y a 18 mois par les rebelles des FARC.

« Il a été décidé d'envoyer une mission en Colombie. Nous allons commencer les contacts avec les autorités, et fixer une date, dès que possible, a déclaré le Secrétaire général de l'UIP, Anders Johnsson à Reuters, après une réunion du Comité des droits de l'homme [des parlementaires] à Genève. Johnsson a dit que lui et Juan Pablo Letelier, le parlementaire chilien qui préside le Comité des droits de l'homme des parlementaires, allaient tenter d'obtenir la libération d'Oscar Lizcano, enlevé par les Forces armées révolutionnaires colombiennes.

Reuters - 17 janvier 2002

Parlements africains et processus budgétaire

Transparence, efficacité et utilité doivent marquer la confection d'un budget national. Car celui-ci constitue le principal message de politique générale du gouvernement. L'heure est décidément à la formation pour les élus de la nation sur la gestion des finances publiques. Après une session de formation sur les finances publiques tenue du 8 au 12 octobre dernier, un séminaire sur le processus budgétaire du 28 au 30 octobre, voilà que Bamako accueille un autre séminaire, celui-ci régional sur le thème « Le parlement et le processus budgétaire, notamment dans une perspective d'équité entre les hommes et les femmes ». Des parlementaires de quinze pays (sur la vingtaine annoncée) participent à cette importante rencontre organisée par l'Assemblée nationale et l'Union interparlementaire en collaboration avec le PNUD et la Banque mondiale.

L'Essor (Mali) - 21 novembre 2001

Présence des femmes dans les Parlements Progrès et reculs enregistrés en 2001 Stagnation dans les démocraties occidentales

Le graphique montre les progrès et reculs enregistrés quant à la proportion de femmes dans les parlements nationaux, plus précisément dans 36 Chambres basses ou uniques, à la suite des élections tenues en 2001. Il indique la différence en points entre le pourcentage actuel de femmes dans les parlements nationaux, à la suite des élections tenues en 2001, et le pourcentage de femmes dans la précédente législature.

Comme on le constate, à l'échelle mondiale, Saint-Vincent et Grenadines arrive en tête de liste avec un gain de 18 points de pourcentage. S'agissant des pays en développement et des pays d'Europe orientale, la proportion de femmes dans les parlements nationaux a progressé beaucoup plus (+ 15 points en Bulgarie, + 11 points au Nicaragua, + 7 points en Pologne, au Sénégal, en Andorre, aux Philippines ou en Ouganda) que dans les vieilles démocraties occidentales. Contre toute attente, celles-ci ont enregistré une évolution bien faible ou nulle en matière de participation des femmes (Danemark, +0,6; pas de changement en Norvège), ou des reculs (Royaume-Uni, -0,5 point ou Italie, -1,7 point), bien que la présence de femmes dans ces parlements reste parmi les plus fortes du monde (38% de femmes parlementaires au Danemark, 36,4% en Norvège). Le véritable enjeu est d'atteindre la barre des 50% en terme de participation des femmes.

" Les femmes à la Chambre basse ou unique des parlements nationaux suite aux élections générales de 2001			
Pays	Pourcentage Femmes	Femmes	Sièges
Danemark	38,0%	68	179
Norvège	36,4%	60	165
Argentine	30,7%	79	257
Bulgarie	26,3%	63	240
Australie	25,3%	38	150
Ouganda	24,7%	75	304
Saint-Vincent & Grenadines	22,7%	5	22
Nicaragua	20,7%	19	92
Pologne	20,2%	93	460
Guyana	20,0%	13	65
Sénégal	19,2%	23	120
Pérou	18,3%	22	120
Royaume-Uni	17,9%	118	659
Philippines	17,8%	38	214
Saint-Marin	16,7%	10	60
Trinité-et-Tobago	16,7%	6	36
Andorre	14,3%	4	28
République de Moldova	12,9%	13	101
Chili	12,5%	15	120
Liechtenstein	12,0%	3	25
Zambie	12,0%	19	158
Singapour	11,8%	10	85
Cap-Vert	11,1%	8	72
Chypre	10,7%	6	56
Italie	9,8%	62	630
Gabon	9,2%	11	119
Thaïlande	9,2%	46	500
Samoa	6,1%	3	49
Albanie	5,7%	8	140
Iles Fidji	5,7%	4	70
Iles Salomon	0,0%	0	50
Bangladesh	?	?	330
Honduras	?	?	128
Mauritanie	?	?	81
Sainte-Lucie	?	?	18
Sri Lanka	?	?	225

Mise en place d'un cadre juridique pour l'égalité entre hommes et femmes : Guide à l'usage des parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur le Protocole s'y rapportant

Démocratie et participation égale des hommes et des femmes dans tous les domaines d'activité vont de pair. Pour l'UIP, le respect de l'égalité et un vrai partenariat entre hommes et femmes sont nécessaires à toute démocratie authentique et profitent à la société dans son ensemble. En effet, « il serait vain d'imaginer qu'une société puisse prospérer en exerçant une discrimination à l'encontre d'une moitié de sa population. Des relations de partenariat entre hommes et femmes sont indispensables pour l'édification d'une société juste », estime le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson.

Forte de cette conviction, l'UIP s'est attachée résolument, depuis des années, à promouvoir la ratification et le respect universel de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) qui consacre la protection et la promotion des droits de la femme. Tout dernièrement, l'UIP a mis l'accent notamment sur l'appui au Protocole facultatif de la Convention, qui confère le droit de déposer des plaintes individuelles et collectives et autorise son organe de suivi - le Comité de la CEDAW - à enquêter sur les violations graves ou systématiques des droits inscrits dans la Convention, qui pourraient être commises dans les Etats parties.

Il incombe aux parlements de veiller à ce que les objectifs fixés par ces instruments puissent être atteints dans leur pays pour qu'ils ne restent pas de simples engagements sur papier. Comme l'a souligné Mme Najma Heptulla, Présidente du Conseil de l'Union interparlementaire, « les gouvernements et les parlements doivent intensifier leurs efforts pour établir un cadre juridique propre à promouvoir l'égalité dans tous les domaines ».

Pour aider les parlements dans cette tâche, l'UIP et la Division de la promotion de la femme de l'ONU ont produit un Guide à l'intention des parlementaires sur la CEDAW et son protocole facultatif. Ce guide vise à aider les parlementaires, hommes et femmes, à se familiariser avec le contenu de la Convention et de son Protocole facultatif et avec les mécanismes qui y sont prévus, et à encourager les parlementaires à prendre les mesures voulues pour transposer les principes fondamentaux de la Convention en droit interne.

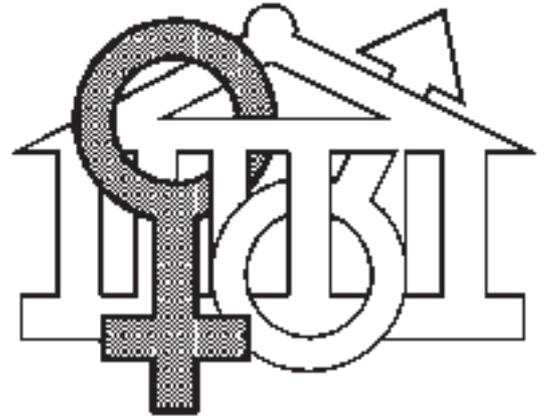
Il a été produit avec la contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et sera publié en anglais, français et espagnol puis distribué à tous les parlements, ainsi qu'à la Commission de la condition de la femme de l'ONU, au Comité de la CEDAW et à toutes les autres instances et organisations de défense des droits de la femme. ■

PROGRES ET RECULS EN 2001

» Progrès et reculs des femmes dans la Chambre basse ou unique des parlements nationaux suite aux élections générales tenues en 2001
Les chiffres indiquent la différence (en points) entre le pourcentage des femmes dans les parlements suite aux élections de 2001 et celui de la précédente législature



Résultats des élections 2001 au Bangladesh, Honduras, en Mauritanie, à Sainte-Lucie et Sri Lanka non disponibles à ce jour



Une page d'histoire

Naissance du Secrétariat de l'UIP

Le 30 juin 1889 marque la date de l'établissement des Conférences interparlementaires annuelles. Il manquait toutefois une organisation fixe et durable. Elle ne fut mise sur pied qu'aux Conférences de Rome en 1891 et de Berne en 1892. Et c'est seulement en 1894 que ce travail se termina par l'adoption des statuts.

La deuxième Conférence qui eut lieu dans l'intervalle, à Londres, sous la présidence de Lord Herschel et de Philip Stanhope, fut d'une importance décisive. En effet, elle eut un caractère réellement international et témoigna de la vitalité de l'idée qui inspirait le mouvement. Onze parlements y étaient représentés par cent onze députés, dont trente-neuf étrangers. Plus de mille parlementaires avaient envoyé leur adhésion. Dans son discours, le Britannique Randal Cremer insista sur le symptôme réjouissant que constituait, dans les débats, la présence de représentants allemands.

En ce qui concerne l'organisation, il fut décidé que, dans chaque pays, il se formerait un Comité interparlementaire, cela pour que les idées fussent échangées et que les divergences d'opinion se fissent jour. En outre, la décision de 1889 fut confirmée. On se réunirait chaque année; Rome fut choisie comme lieu de la prochaine Conférence. Un comité de trente membres fut chargé de l'exécution.

Mais, chose étrange, c'est un projet de résolution non adopté qui eut la plus grande importance. A la fin de la session, le représentant danois Bajer suggéra l'idée de créer un Secrétariat général. Comme Cremer le dit, on ne vota plus sur cette motion. Mais le Comité italien la traita comme si elle avait été approuvée. Il s'en rapporta à cette «huitième résolution», imaginaire, pour mettre l'exécution de cette décision à l'ordre du jour de la Conférence de Rome.

La Conférence de Rome, en 1891, présidée par le Président de la Chambre italienne des Députés, Biancheri, s'occupa surtout de questions d'organisation. Une résolution stipulait : «Les Conférences annuelles seront convoquées par le Comité parlementaire du pays où siègera la Conférence. Chaque comité parlementaire pourra, en outre, convoquer exceptionnellement une Conférence interparlementaire. Pour faciliter la tâche de ces comités, un secrétariat général sera constitué; il devra proposer, entre autres, les questions à porter devant les Conférences. La direction du secrétariat sera confiée à un Secrétaire général nommé chaque année par la Conférence».

Ainsi se trouvait constituée la base de l'organisation d'un bureau permanent et d'un secrétariat.



Hôtel Métropole à Londres, siège de la 2^{ème} Conférence de l'UIP

Photo par H.M. Office of Works

Extraits du livre *L'Union interparlementaire de 1889 à 1939*
Librairie Payot & Cie

Evolution parlementaire

CAMEROUN

Le 5 décembre 2001, l'Assemblée nationale a adopté une loi portant création d'un organe de supervision des élections dénommé Observatoire national des élections (ONEL selon le sigle français). Les législateurs du Mouvement démocratique du peuple camerounais (MDPC) au pouvoir et leurs alliés de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) ont voté en faveur de cette mesure. En revanche, les représentants de cinq partis d'opposition ont opté pour le boycott en quittant la salle, au motif que cet organe, tel que défini par la loi, ne saurait faire preuve de l'indépendance et de l'impartialité voulues, ses membres étant unilatéralement nommés par le Président de la République, lui-même chef de parti politique.

COMORES

Le 23 décembre 2001, lors d'un référendum constitutionnel portant sur l'octroi d'une plus large autonomie à chacune des trois îles de la nation, les électeurs ont approuvé à une majorité écrasante une nouvelle Constitution. En effet, près de trois quarts des 224.000 électeurs inscrits de cet archipel de l'océan Indien ont exprimé leur suffrage, dont 77 pour cent en faveur de cette nouvelle loi fondamentale. Celle-ci vise à mettre fin aux tendances sécessionnistes et à assurer la stabilité politique en conférant à chacune des trois îles plus de pouvoirs de contrôle sur leurs propres affaires et en faisant de la République islamique fédérale des Comores une nouvelle fédération dénommée Union des Comores. Un nouveau gouvernement d'union nationale, mis en place en janvier 2002, gèrera la phase de transition jusqu'aux élections générales prévues pour avril 2002.

LESOTHO

Le 9 janvier 2002, une nouvelle loi électorale est entrée en vigueur, ouvrant la voie à la tenue d'élections générales dans l'année. La Loi de 2001 sur les élections à l'Assemblée nationale a été approuvée par l'Autorité politique intérimaire mise en place à la suite du scrutin controversé de 1998 pour superviser de nouvelles élections. La nouvelle loi introduit un système électoral mixte aux termes duquel 80 députés sont élus au scrutin majoritaire à un tour, et 40 autres au scrutin proportionnel. Selon cette loi, la répartition, entre les partis, des sièges soumis au scrutin proportionnel se fait en divisant le total des suffrages exprimés par 120 ou par le nombre de circonscriptions où des candidats ont été élus. De source officielle, le nouveau système assurera une répartition plus équitable des sièges à l'Assemblée nationale, conformément aux recommandations de l'autorité précitée. Elle permettra également aux petits partis du Lesotho d'avoir voix au chapitre dans les affaires nationales. Quant aux ONG, elles trouvent que les deux bulletins requis pour le système électoral mixte prêtent à confusion.

MALAISIE

Le 16 janvier 2002, le gouvernement a approuvé une large réforme des lois électorales, qui sera soumise au Parlement en mars 2002. Les nouvelles dispositions prévoient l'octroi d'un droit d'appel en cas de réclamation touchant aux élections et la hausse, de 5.000 à 10.000 ringgit (\$ E.-U. 2.631), de la caution requise des candidats à un siège parlementaire.

Le 24 janvier 2002, le plus grand parti d'opposition a levé l'interdiction aux femmes de se présenter à des élections. La direction du Parti islamique malais a décidé, en effet, d'autoriser les femmes à faire acte de candidature aux prochaines élections si elles reçoivent l'accord de leurs époux. De nouvelles élections nationales sont prévues pour 2004, mais pour une bonne partie de l'opinion elles pourraient se tenir en janvier 2003.

OUZBEKISTAN

Les Ouzbeks se sont rendus aux urnes le 27 janvier 2002 à l'occasion d'un référendum contesté par des groupes de défense des droits de l'homme. Ce référendum, approuvé par le Parlement en décembre 2001, s'articulait autour de deux questions, à savoir s'il fallait ou non porter le mandat présidentiel de cinq à sept ans et instituer un parlement bicaméral. Selon les autorités compétentes, le scrutin a enregistré un taux de participation de plus de 91 pour cent, soit 12,2 des 13,2 millions d'électeurs inscrits. Sur ce total, seuls 8,9 pour cent ont voté contre la première proposition, et 6,7 pour cent contre la seconde.

PAPOUASIE-NOUVELLE GUINEE

Le 12 décembre 2001, le Premier Ministre, Sir Mekere Morauta, a annoncé que le Conseil exécutif national avait approuvé l'augmentation de la caution requise des candidats aux élections. Cette hausse avait été recommandée à la suite d'une enquête de la Commission constitutionnelle. La caution pour les élections nationales a été portée de 1.000 à 5.000 kina (de \$E.-U. 500 à \$E.-U. 2.500 environ) pour éviter une pléthore de candidatures aux sièges. De l'avis de la commission, le nombre croissant de candidats a semé la confusion chez les électeurs, fait obstacle à une bonne gestion du scrutin et alourdi le coût du processus électoral. La caution est remboursée aux lauréats qui se sont présentés sous l'étiquette d'un parti politique.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Le 19 décembre 2001, la commission de la Chambre des Députés chargée de l'examen du projet de loi de réforme constitutionnelle a recommandé de l'adopter tel que présenté par le Sénat. Ce texte prévoit la révision de la Constitution de 1994 à l'effet d'autoriser la réélection du Président Hipolito Mejia en 2004, ainsi que la réduction du pourcentage requis pour remporter une élection

présidentielle au premier tour, et permettrait aux législateurs d'allonger de deux ans leur mandat. Le 23 décembre 2001, le projet de loi a été adopté par le Congrès de la République. La Cour suprême de justice a néanmoins déclaré cette loi nulle et non avenue, le 4 janvier 2002, pour non-conformité avec les procédures établies par la Constitution.

REPUBLIQUE DU CONGO

Les électeurs se sont rendus aux urnes le 20 janvier 2002 à l'occasion d'un référendum constitutionnel. De source gouvernementale, le projet de Constitution a été approuvé par 84,26% des votants, contre 11,29% seulement. Le taux de participation officiel a presque atteint la barre des 78% des électeurs malgré l'appel au boycott lancé par une douzaine de partis d'opposition. La nouvelle Constitution prévoit essentiellement :

- l'élection au suffrage direct, pour un mandat de sept ans renouvelable une seule fois, d'un président investi de pouvoirs exécutifs ;
- l'introduction de plusieurs conditions à remplir par les candidats à la présidence de la République : nationalité congolaise, 40-70 ans et résidence sans interruption au Congo pendant 24 mois avant le dépôt de la candidature ;
- l'instauration d'un parlement bicaméral composé d'une Assemblée nationale et d'un Sénat.

L'élection présidentielle est prévue pour le 10 mars 2002, suivie d'élections législatives le 12 mai 2002.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Le 13 décembre 2001, la Chambre des Députés a approuvé un amendement à la loi électorale du pays, ouvrant ainsi la voie à la tenue d'élections législatives en juin 2002. Un mois plus tard, le 17 janvier 2002 précisément, le Sénat a approuvé l'amendement en question, qui est devenu applicable une semaine après, lorsqu'il a reçu la sanction du Président Vaclav Havel. Les nouvelles dispositions prévoient 14 circonscriptions électorales et deux jours pour les élections, le vendredi et le samedi, au lieu du dimanche.

SIERRA LEONE

Le 20 décembre 2001, le Parlement a approuvé un nouveau système électoral applicable aux élections législatives prévues pour mai 2002. Selon ce nouveau système, les partis présentent des candidats dans chaque circonscription électorale et le pourcentage de suffrages qu'ils recueillent dans la circonscription est le facteur déterminant pour l'élection ou non de leurs représentants. Il remplace un système de représentation proportionnelle selon lequel l'attribution des sièges aux partis se faisait sur la base du pourcentage de suffrages qu'ils ont obtenus à l'échelle nationale dans les diverses circonscriptions.

SRI LANKA

Comme cela est indiqué dans le numéro 4 du journal Le Monde des Parlements, en date du 3 octobre 2001, le 17^{ème} amendement à la Constitution a été adopté par le Parlement.

Il établit un Conseil constitutionnel comprenant le Président du Parlement, le Premier Ministre, le chef de l'opposition et sept autres personnalités de haut rang. Ce conseil est notamment appelé à recommander des personnes compétentes pour les postes clés à pourvoir au niveau de l'Exécutif, du Judiciaire et du Législatif, y compris le Président et les juges de la Cour suprême, les juges de la Cour d'appel, le Procureur général, le Vérificateur général des comptes, le Secrétaire général du Parlement et l'Inspecteur général de police. En outre, l'amendement porte création de diverses commissions à caractère apolitique chargées des élections, du service public, de la police, des enquêtes sur les affaires de corruption et des finances.

TIMOR ORIENTAL

Le 31 janvier 2002, l'Assemblée constituante s'est transformée par vote en parlement, le premier du pays. Durant son premier mandat, le Parlement comprendra 88 membres, à titre exceptionnel. La section 151 (Transformation de l'Assemblée constituante), soumise à un vote par appel nominal lors duquel chaque membre devait déclarer sa position, a été adoptée par 65 voix contre 16, avec 2 abstentions. L'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) a appuyé l'initiative, se fondant sur l'opinion des autorités électorales, selon laquelle il aurait été impossible d'organiser des élections législatives avant l'indépendance prévue pour le 20 mai 2002. Les opposants à cette initiative continuent de réclamer des élections législatives.

UKRAINE

Le 13 décembre 2001, le Parlement a adopté une loi sur les débats télévisés qui se tiennent impérativement durant la campagne des élections présidentielles et législatives. La nouvelle loi confère le droit de participation à pareils débats à tous les candidats à la présidence de la République ainsi qu'à tous les chefs de partis et coalitions et aux candidats (dans les circonscriptions uninominales) aux élections législatives. Elle fait également obligation à toutes les chaînes de télévision nationales, indépendamment de leur statut, d'organiser des débats électoraux.

ZIMBABWE

Le 10 janvier 2002, le Parlement a adopté un projet de loi modifiant la loi électorale. Les nouvelles dispositions contenues dans ce projet de loi portant révision des lois générales ont été adoptées par 62 voix contre 49. L'amendement interdit l'intervention d'observateurs étrangers ainsi que d'observateurs locaux indépendants pour superviser les élections, et proscrit également la diffusion d'affiches et tracts de propagande électorale sans autorisation préalable. Selon le gouvernement, ces lois (la loi portant révision des lois générales et la loi sur l'ordre et la sécurité publics qui a été adoptée le même jour) sont nécessaires pour maintenir l'ordre public avant l'élection présidentielle de mars 2002.

Séminaire au Rwanda : « Le Parlement un gardien des droits de l'homme »



Les membres du séminaire visitent un site du génocide de 1994

© IPU/I. Schwarz

Dans le cadre de son programme de coopération technique en faveur de l'Assemblée nationale de transition du Rwanda, l'Union interparlementaire (UIP) a organisé, avec l'appui financier du PNUD et en coopération avec la Commission de l'Unité nationale et des droits de l'homme de l'Assemblée nationale de transition du Rwanda, un séminaire sur le thème « *Le Parlement - un gardien des droits de l'homme* ». Cette rencontre s'est déroulée du 22 au 24 janvier 2002 dans les locaux de l'Assemblée nationale de transition à Kigali.

Ce séminaire s'est ouvert par une visite de trois sites du génocide de 1994, qui a rappelé avec force le terrible impact que les tragiques événements de cette année-là ont eu sur le pays et sa population. 1994 a été pour le Rwanda l'année « zéro » à partir de laquelle il a fallu tout reconstruire, tout rétablir, notamment le respect des droits de l'homme. Le rôle de l'Assemblée nationale de transition, rétablie dès novembre 1994, a été et demeure primordial pour tracer le chemin de la réconciliation nationale et construire un état de droit.

Le séminaire avait pour objectif d'assister l'Assemblée nationale dans cette tâche, notamment en étudiant les divers mécanismes et stratégies permettant au parlement et à ses membres de mieux promouvoir et protéger les droits de l'homme. La présence d'experts des droits de l'homme et de parlementaires du Burundi, de l'Ouganda, de la Tanzanie, de l'Afrique du Sud et du Bénin a permis aux participants de découvrir différentes pratiques parlementaires en la matière et d'échanger leurs vues à ce sujet.

L'accent a été mis tant sur le rôle du Parlement en tant que législateur, y compris en matière budgétaire, que sur son rôle important de contrôle de l'exécutif. Il a été souligné par ailleurs que, pour bien remplir cette fonction, les parlementaires doivent jouir de la liberté d'expression et bénéficier d'une immunité qui les protège contre tout acte arbitraire éventuel de la part de l'exécutif. La responsabilité de chaque parlementaire en tant qu'acteur clé de la vie nationale n'a pas manqué d'être mise en exergue.

Les trois jours de débats animés et notamment les nombreuses questions posées témoignent du vif intérêt suscité par ce séminaire qui a sans doute apporté un meilleur éclairage sur le rôle des parlementaires en tant que gardiens des droits de l'homme. ■

VISITEZ NOTRE SITE :
WWW.IPU.ORG

Contacts :

Service de l'Information de l'UIP

Union Interparlementaire
Place du Petit-Saconnex
C.P. 438

1211 Genève 19 — Suisse
Tél. (0041.22) 919.41.16./27/61

Fax (0041.22) 919.41.60/97

Courrier électronique :
postbox@mail.ipu.org

Bureau de liaison de l'UIP avec l'ONU

821, United Nations Plaza,
9th Floor

New York, N.Y. 10017

Etats-Unis d'Amérique

Tel. (001) 212.557.58.80

Fax (001) 212.557.39.54

Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Moussa Ba

Catherine Blondelle

Martin Chungong

Isabelle Decarroux

Karen Jabre

James Jennings

Danièle Kordon

David Neal

Rosario Pardo

Christine Pintat

Ingeborg Schwarz

Alain Valtat

Site web :

Serguei Tchelnokov

Imprimé à Sadag SA - France

© UIP